



Mairie de Faycelles

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAYCELLES

Jeudi 12 juin 2025

Par suite d'une convocation, les membres composant le conseil municipal de la commune de Faycelles se sont réunis en date du 12 juin, à Faycelles à 18h30, sous la présidence de M. Jean-Claude Laborie, maire de la commune.

La convocation a été envoyée par mail le 6 juin 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du PV du conseil du 15/05/2025 ;
- Délibération : accueil stagiaire et gratification ;
- Point Ulysse ;
- Point PLUi ;
- Point DETR parking ;
- Recensement ;
- Marché Fermier : organisation ;
- Questions diverses.

Membres présents :

- Jean-Claude LABORIE, maire ;
- Mmes Évelyne CAVALERIE, Nadine LAFON, Maylis LAVAYSSIÈRE, Hélène MATHIEU, Carine PRADELLE, Yveline POINSOT ;
- MM. Jérôme BESSE-DAYNAC, Samuel CONTE, Frédéric DARTOIS, Jean-François HUGONENC, Jean-Claude IBANEZ, Jean-Christophe LABASCOULE, André RODRIGUES ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Éric FAGES.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : -.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme LAVAYSSIÈRE Maylis pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les délibérations de la séance sont mentionnées ci-après.

Approbation du PV du 15 mai 2025

Le PV est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Proposition n° 1 de l'ordre du jour : Délibération : stagiaire et gratification

M. le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. En revanche, lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification, non obligatoire, dont le montant et les modalités de versement sont fixés par délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **De verser une gratification aux stagiaires de l'enseignement accueillis, selon les conditions ci-dessous :**
 - **Gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois : gratification au taux minimal 15% du plafond de la Sécurité Sociale ;**
 - **Gratification pour les stages d'une durée inférieure ou égale à deux mois : gratification au taux de 11%. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale.**
- **D'autoriser le Maire à signer les conventions de stage ;**
- **D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.**

Concernant spécifiquement le cas d'une étudiante en deuxième année de droit qui vient de réaliser un stage à la mairie de 1 mois (127h), et qui a notamment rédigé des conventions de partenariat, M. le Maire propose une gratification de 405,13 €, sur la base des éléments mentionnés précédemment. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision.**

Proposition n° 2 de l'ordre du jour : Point Ulysse pour festival Mirza

Sylvain, le codirecteur/co-gérant d'Ulysse est venu présenter le festival Mirza qui aura lieu en juillet (organisation, parkings, sens de circulation, programmation, identifications points wifi). Quelques éléments discutés lors de l'échange avec les membres du conseil :

- L'entrée du festival sera à participation libre. Le point d'accès principal sera au monument.
- Il y aura un parquet d'installé au théâtre de verdure et des gradins (objectif : 250 personnes).
- Il faudra vérifier la hauteur de l'arche principale à l'entrée du village pour s'assurer que les camions puissent passer dessous.
- Une demande d'autorisation de débit de boisson sera demandée par Ulysse à la commune.
- Des jetons seront à la vente pour faciliter le paiement sur le festival. La commune va donner à Ulysse ceux qu'elle avait fait fabriquer pour le concert de KKC en 2023 (environ 6000 jetons biodégradables).
- Menu en cours de préparation : aligot, grillades, salade végé maison... La restauration (créneau : 19h-23h) sera avant tout pour les vendredi et samedi soir de concert et peut-être aussi le dimanche midi. Le samedi midi, réflexions sur une proposition d'encas.
- La Petit' Pause hébergera les artistes, les bénévoles, et s'occupera du catering pour les équipes bénévoles et les artistes.
- Estimation du nombre de participants par soir : 1000/1200 personnes.
- Sylvain est coordinateur du festival (avec Kora). Son contact : 06.81.17.08.81 ; sylvain@ulyse.coop

Proposition n° 3 de l'ordre du jour : Point PLUi

Les changements d'affectation demandés par la commune ont été validés. Quelques ajustements de surface ont été obtenus, mais les autres demandes de la commune n'ont pas été approuvées.

Le PLUi sera à l'ordre du jour du 24 juin du prochain conseil de communauté (il y aura ensuite 2 mois pour faire appel). Le maire de Fons propose de faire un recours et il a proposé une réunion le 17/6 à 20h aux communes qui avait voté contre ce PLUi.

Proposition n° 4 de l'ordre du jour : Point DETR Parking

La demande de financement en DETR pour le projet de parking de la commune n'a pas été

retenue en 2025. M. le Maire a relancé la sous-préfecture : il lui a été conseillé de redéposer un dossier en novembre 2025. La décision sera prise en mars 2026. Rappel : il faut la DETR pour que le Département et la Région financent également le projet. Début des travaux : automne 2026.

Suggestion : demander des prises pour les vélos électriques en plus des bornes de recharge pour les voitures électriques (si ça existe).

Proposition n° 5 de l'ordre du jour : Point Recensement

Il est prévu du 15 janvier au 14 février 2026. Il a lieu tous les 5 ans, le précédent était en 2020 mais il a été décalé de 1 an à cause du COVID. Il faut trouver deux personnes pour faire le recensement. Il y a une petite formation entre novembre et décembre 2025 pour les personnes qui feront le porte-à-porte auprès des personnes qui n'auront pas complété le dossier en ligne.

Proposition n° 6 de l'ordre du jour : Organisation Marché Fermier

Rdv à 15h pour faire placer les différents participants. Le « panneau témoin » sera apporté à 17h, fixé sur un mât. Cérémonie pour la thématique de village ambassadeur don d'organes : 18h ; annonce des résultats du concours des jardins fleuris : 19h. 10 tables pliantes seront sorties pour la signature de la convention, le pot offert par la commune et pour les personnes désirant dîner sur place.

Achat de la parcelle de terrain ZB 158, route de Bédrier, à l'indivision Combes : délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de racheter un morceau de parcelle de long de la RD 21 afin de pouvoir créer un accès piétonnier entre le bourg et le parking à l'entrée du village. Pour cela un géomètre est intervenu afin de diviser la parcelle mère ZB 112 appartenant à l'indivision COMBES. Cette dernière a créé 2 parcelles filles la ZB 157 et la ZB 158. L'intervention du géomètre est à la charge de la Commune.

La Commune de Faycelles a donc fait une proposition de rachat de la parcelle fille ZB 158 de 367 m² à hauteur de 1 € le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'achat de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte notarié.

Points divers :

- Devis pour climatisation à la boulangerie. 3 devis ont été demandés mais pour l'instant seuls deux ont été reçus (le 3^{ème} devrait arriver d'ici la fin de la semaine). Une réunion est prévue le 16 juin pour choisir le meilleur devis.
- Ecole : les travaux avancent nominalement. Une visite du chantier se prépare avec les enfants et parents. La kermesse de l'école est fixée le 28 juin au stade de Bédrier.
- Fossés creusés sur les routes à partir de la semaine prochaine (dérasement du stade jusqu'à la Pierre Levée, du mas de Bessière jusqu'à la route de Toirac, la route du Causse complète et la Valade). Il y en a pour 100 k€.
- La commune a nettoyé le bois de Charles, mais il faut couper des arbres morts avant le dimanche 6 juillet. L'électricité y sera à partir du 1^{er} juillet. La convention de partenariat est prête et n'attend plus que la signature de l'organisateur 1370.
- Il faut trouver un correspondant de la Dépêche pour la commune.
- Réunion n°2 pour préparation des municipales 2026 fixée au lundi 7 juillet à 18h30.

Fin de séance : 20h46

Fait à Faycelles, le 12 juin 2025

Maylis LAVAYSSIÈRE,

La Secrétaire

Jean-Claude LABORIE,

Le Maire